

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 21
- de votants 27

L'an deux mil vingt deux
Le vingt-neuf Novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation
légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

TARIFS DES CONCESSIONS EN CIMETIÈRE LE M²

Étaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET H.
DUMOULIN JM. DELANNOY C. RIFF C. MERCIER A. DEVEMY
D. RAMEZ V. PORQUET H. LEDOUX JC. REZIGA S. GLINEUR
F. COQUELET I. PLOUVIER MP. THUILLET L. BLONDEAU C.
DESROUSSEAU C. GRAND G. MONTAY A. MALABOEUF

Le Maire certifie que le compte-rendu de
cette délibération a été affiché à la porte
de la mairie le 02/12/2022

Étaient excusés : B. MERESSE S. PIROTTE A. AIT BAHA S.
SPOTO B. LE MIGNENT L. PHILIPPE

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 23/11/2022

Procurations respectives à : L. BLONDEAU C. COLLET H.
DUMOULIN G. MONTAY G. COLLET D. RAMEZ

Un scrutin a eu lieu, Véronique PORQUET a été nommé pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Vu les articles L 2223 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843 (article 7) et la circulaire ministérielle du 30 décembre 1843,
Vu la loi du 24 février 1928,
Vu l'ordonnance du 5 janvier 1959,

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de donner un caractère évolutif au prix des concessions en cimetière afin
d'assurer une saine progression des ressources communales,

Considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1^{er} janvier 2022,

Et après en avoir délibéré,

Décide l'application à compter du 1^{er} janvier 2023 des tarifs suivants pour les concessions dans le
cimetière communal :

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215903691-20221129-DELIB2911229_10-DE

	2022	2023
* Concessions perpétuelles (le m ²)	54,00 €	56,70 €
* Concessions cinquantenaires (le m ²)	28,70 €	30,15 €
* Concessions trentenaires (le m ²)	23,40 €	24,60 €
* Concessions temporaires (15 ans) (le m ²)	20,60 €	21,65 €
➤ Pour mise à disposition de cases pour urnes cinéraires en columbarium :		
* 15 ans	716,60 €	752,00 €
* 30 ans	1068,65 €	1 120,00 €
➤ Pour mise à disposition d'une cavurne :		
* 15 ans	997,75 €	1 047,00 €
* 30 ans	1 326,30 €	1 392,00 €
* Pour inscription du nom du défunt sur le lutrin du jardin du souvenir	94,80 €	99,00 €

Vote : 23 voix pour et 4 abstentions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
MAING, le 02 décembre 2022

La Directrice Générale des Services,
I. SERAFINI

